



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Blanquefort.

Les dépenses et recettes réalisées en 2022 respectent la volonté de la municipalité :

- Maintenir un haut niveau de service public
- Investir dans la rénovation et la création d'équipements,
- Ne pas augmenter les impôts,
- Garder un niveau d'épargne important et privilégier l'autofinancement.

Le Compte Administratif 2022 a été soumis par le Maire au conseil municipal qui l'a approuvé le 22 juin 2023.

Budget global

Les résultats d'exécution du budget principal 2022 s'établissent comme suit :

SECTION	CREDITS OUVERTS 2022	REALISATIONS 2022
FONCTIONNEMENT		
RECETTES	41 659 715,00 €	42 215 847,48 €
DEPENSES	41 659 715,00 €	23 604 446,49 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		18 611 400,99 €
INVESTISSEMENT		
RECETTES	33 932 866,47 €	12 645 981,15 €
DEPENSES	23 501 165,54 €	18 607 032,10 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-5 961 050,95 €

RESULTAT BRUT	12 650 350,04 €
Restes à réaliser dépenses	1 655 540,51€
Restes à réaliser recettes	3 102 862,20 €
RESULTAT NET	14 097 671,73 €

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230622-DEL-2023-04-030-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 20/06/2023

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Les recettes de Fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs, école de musique...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Pour Bruges les recettes de fonctionnement réelles 2022 s'élèvent à 25 946 793,00 € auxquelles s'ajoutent 495 336 € de recettes d'ordre (immobilisations), et le résultat de fonctionnement reporté de 15 773 718,48 €, soit un total de 42 215 847,48 €.

Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

- Les impôts et taxes :
 - o La commune a choisi de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2022. A noter que la commune ne peut agir que sur le taux de l'imposition et non pas sur les bases qui lui sont notifiées par l'Etat.

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fiscalité directe locale	15 634 189 €	16 453 187 €	17 118 617 €	17 931 061 €	18 874 426 €	19 880 682 €
	+2,40%	+5,24%	+4,04%	+4,75 %	+5,27 %	+5,33 %

- o D'autres produits issus des taxes sur les entreprises et compensées par Bordeaux Métropole viennent compléter les produits liés aux impôts tout comme des produits issus des droits de mutation.

EN €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DROITS DE MUTATION	1 102 013 €	1 327 412 €	1 382 238 €	1 467 320 €	1 769 590 €	1 744 549 €

- Les dotations de l'Etat

Après une constante diminution de la dotation globale de fonctionnement, cette dernière baisse à nouveau.

EN €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	714 129 €	684 498 €	567 841 €	477 099 €	428 607 €	407 779 €

- Les produits des services

En 2022, les produits des services ont repris leur rythme d'avant la crise sanitaire.

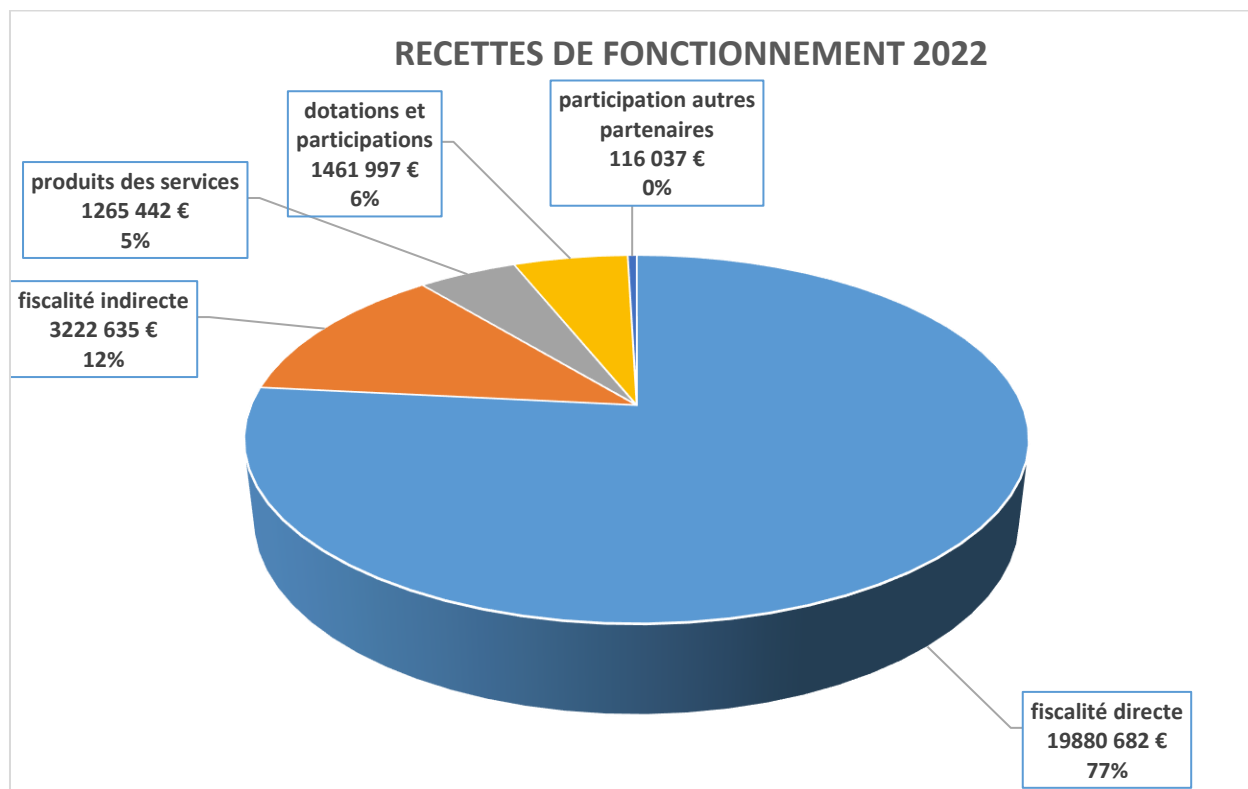
Les principaux services concernés par cette reprise d'activités ont été les accueils périscolaires et de loisirs, les activités d'enseignement artistique, les activités culturelles et sportives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300759-20230622-DEL-2023-04-030-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

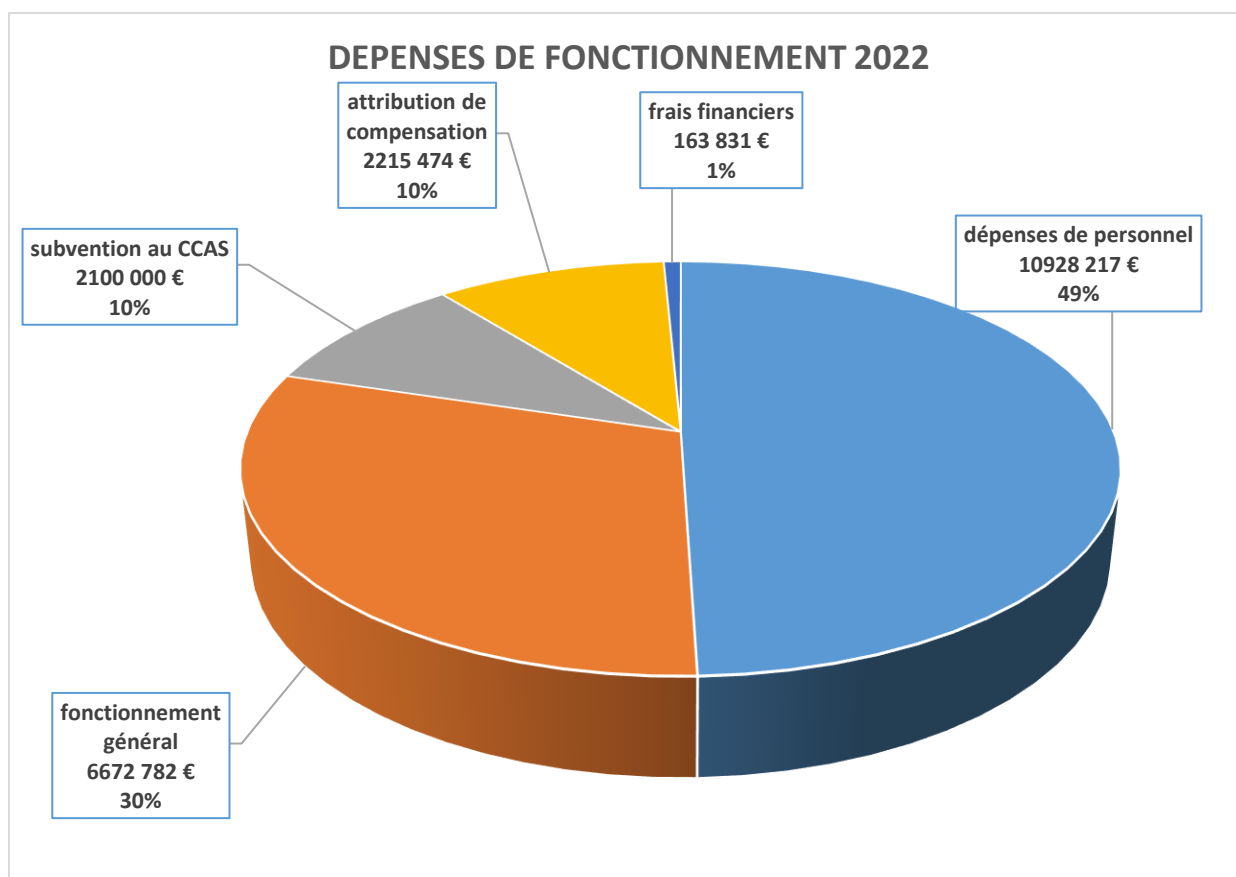


Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22 080 303,33 €, auxquelles s'ajoutent 17 503 563,00 € de virement vers l'investissement, 1 524 143,16 € de dotations aux amortissements, soit un total de 41 108 009,49 €. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- des salaires du personnel municipal,
- des charges générales soit l'entretien et la consommation des bâtiments communaux
- des achats de matières premières et de fournitures,
- des prestations de services,
- des subventions versées aux associations et au CCAS,
- des indemnités des élus,
- du remboursement des intérêts d'emprunts.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.



La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 11 004 119,56 € et 3 162 862,20 € de crédits sont reportés en 2023. Ces reports correspondent à des subventions qui ont été notifiées à la commune mais qui n'ont pas été perçues au 31/12/2022.

Les principales recettes d'investissement 2022 sont :

- les subventions : 1 773 687,94 €
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 2 664 689,24 €
- La taxe d'aménagement : 581 877,23 €

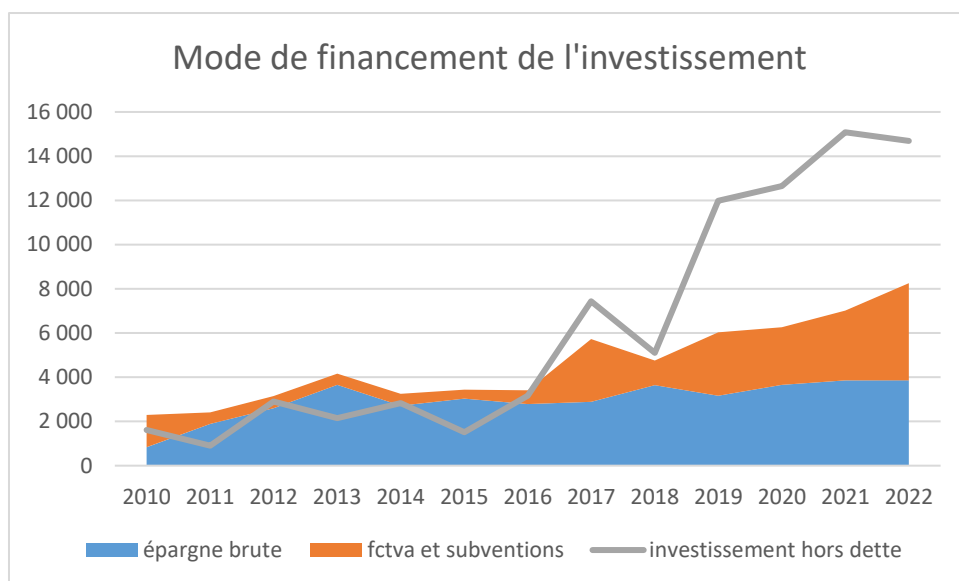
Afin d'anticiper et de lisser dans le temps les projets prévus au plan pluriannuel d'investissement inscrits sur la durée du mandat, et afin de respecter la soutenabilité des investissements, la Ville a eu recours à un emprunt, en 2022, de 2 millions d'euros auprès de La NEF.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230622-DEL-2023-04-035-BF

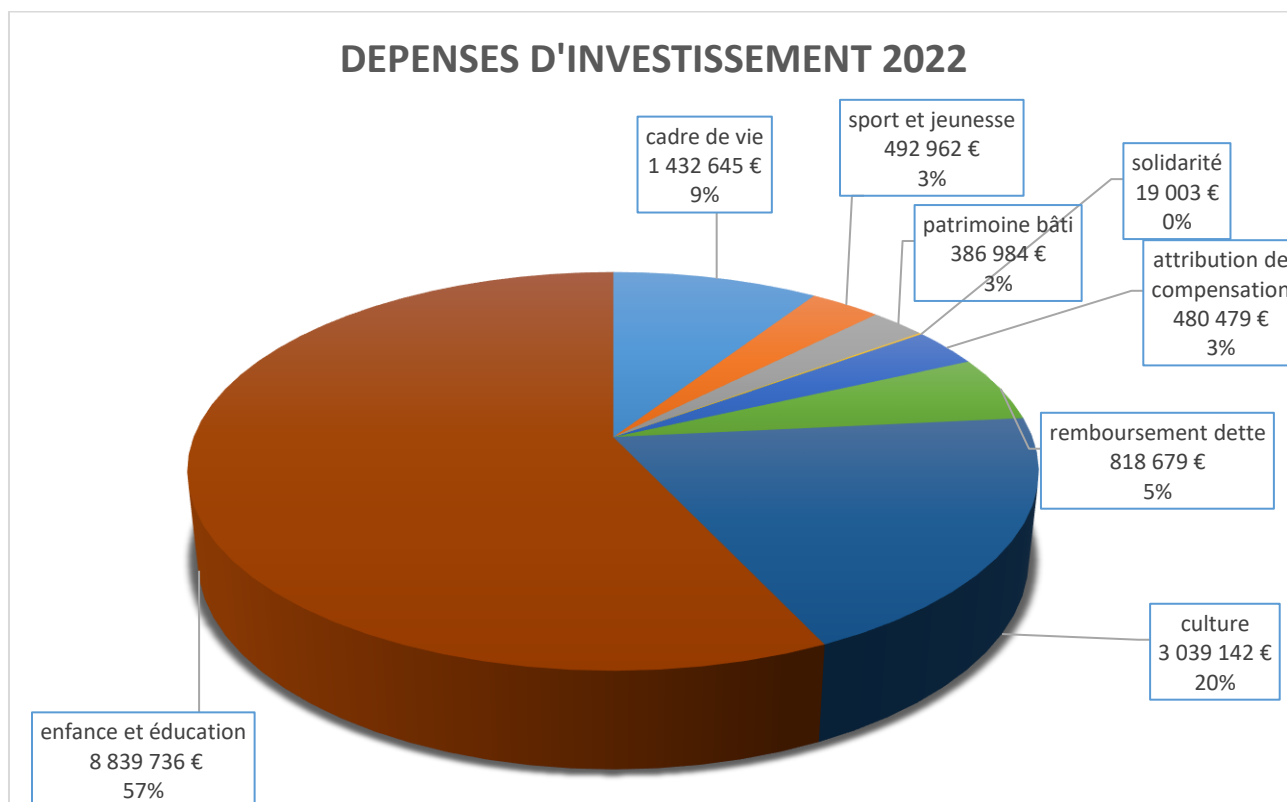
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 15 509 631,12 € et 1 655 540,51 € sont reportées en 2023. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la commune mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2022.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230622-DEL-2023-04-03b-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Conseil municipal du 22 juin 2023

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont :

- La fin des travaux de requalification du centre-ville phase 1 : 3,1 millions €
- La poursuite des travaux de la phase 2 de la requalification du centre-ville : 2,8 millions €
- Les travaux de construction pour la réalisation du 5^{ème} groupe scolaire Frida Kahlo : 5,8 millions €
- Les travaux d'aménagement et d'éclairage public de la ligne verte Bruges – Le Bouscat : 727 K€
- Les travaux d'éclairage public : 450 K€
- Les études et travaux de la modernisation de la plaine des sports Galinier : 239 K€
- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments : 202 K€
- Les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison des Associations : 162 K€
- Travaux d'aménagement du Parc Ausone : 46 k€
- Les travaux de réfection de toiture du Château des Borges : 74 K€
- Les études pour la réhabilitation et extension de la salle du Tasta : 39 K€
- La réalisation de divers travaux dans les écoles, crèches, restaurants scolaires et ALSH, et l'achat de matériel et mobilier : 111 K€
- La réalisation de travaux et aménagements divers, achat de matériel et équipements divers des sites sportifs : 135 K€
- Les travaux divers à l'espace culturel Treulon et aménagements divers : 30 K€

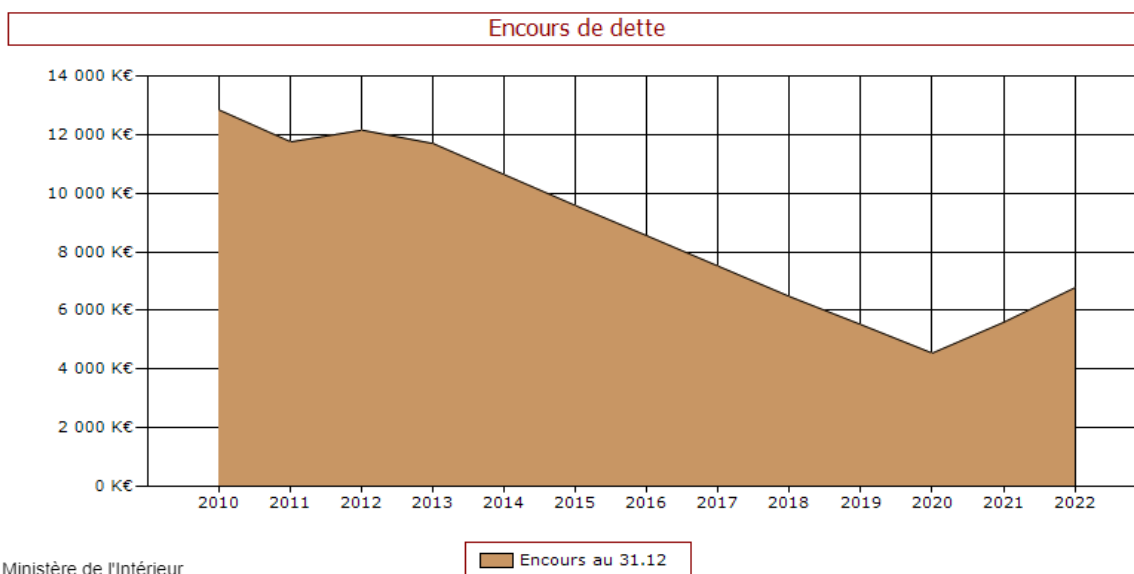
Etat de la dette

Fin 2022, l'encours total de la dette est de 6,78 millions d'euros soit 346 € par habitant. Au niveau national, l'encours de dette à l'habitant des communes de 20 000 à 50 000 habitants était de 999 € en 2021. En 2022, la ville de Bruges a contracté un prêt de 2 millions d'euros auprès de La NEF .

La ville de Bruges ne détient aucun emprunt à risque.

Le taux moyen de l'encours est de 2,46 % avec des variations de taux d'emprunt en fonction des dates de mise en place de ces contrats dans le temps.

Le ratio de désendettement de la commune est relativement bas : 2 années. Le seuil d'alerte étant fixé à 10 années et limite à 15 années.

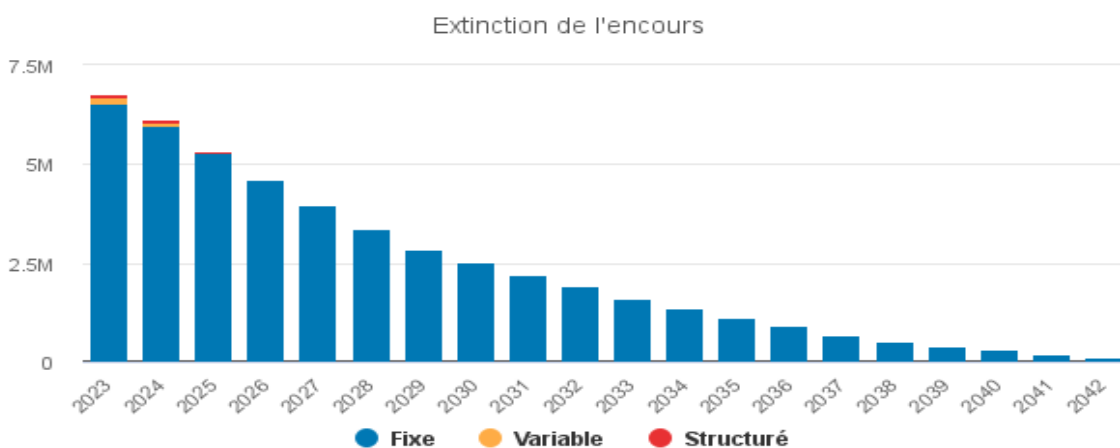
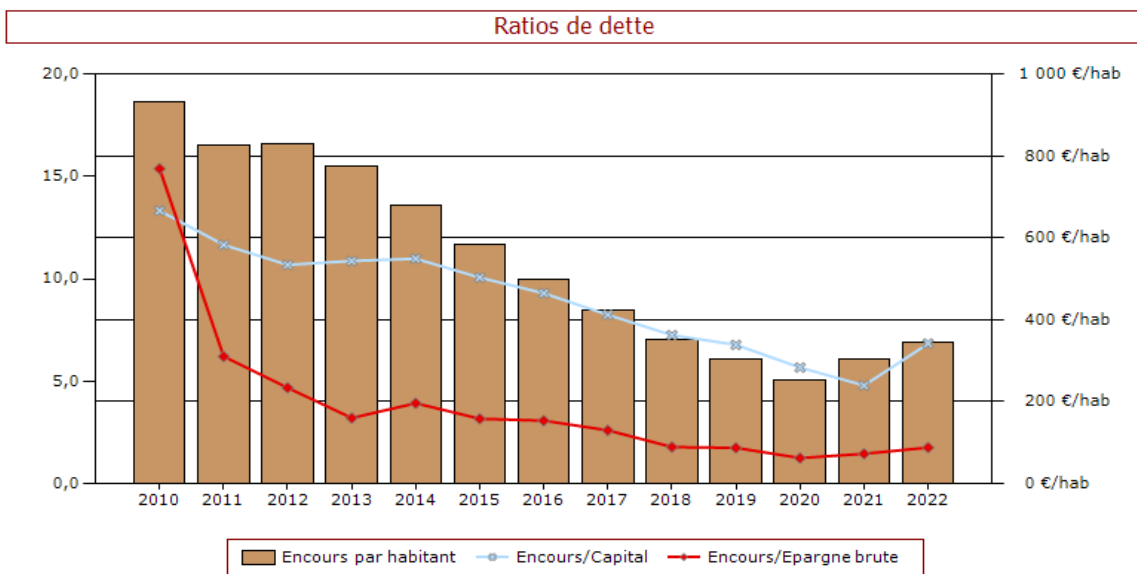


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230622-DEL-2023-04-03b-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230622-DEL-2023-04-03b-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023